



Reprise véhicule suite défaut après livraison

Par Ally

Bonjour

Actuellement, je suis en litige avec une concession où j'ai acheté un véhicule neuf en juillet 2022.

Plusieurs défauts sont apparus après la livraison dont un qui ne peut être réparé.

Ils vont me faire une offre de reprise de véhicule mais je voulais savoir dans le cadre de la garantie conformité, quels sont mes droits pour la reprise du véhicule ? Perte financière ?

Merci pour votre aide

Par morobar

Bonjour,
de l'utilité de lecture du code de la consommation
art.L217-8 et suivants

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006069565/LEGISCTA000032221271/2022-01-01]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006069565/LEGISCTA000032221271/2022-01-01[/url]
et surtout le 217-12